

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1 bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 et le confinement qui interdit la présence du public aux réunions des assemblées délibérantes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé (23 pour et 6 abstentions) la tenue de la séance à huis clos.

DATE DE CONVOCATION : 03 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 18 – REPRÉSENTÉS : 11

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme DUBOURG Yolande, MM. LAFOND Frédéric et RICARD Jean-François, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle et MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick.

EXCUSÉS : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme TESSIER Martine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUDEUX Maryse (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LAFOND Frédéric*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*) et Mme VAIRÉ Sandrine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. FLIPPOT Jacky et PINEAU Olivier.

OBJET : *Acompte de subvention pour l'Amicale du Personnel*

N° 2020 / 12 / 04

L'Amicale du Personnel municipal et communautaire est chargée principalement de l'organisation du repas de Noël, de sorties et d'activités diverses pour les agents des deux collectivités. Par ailleurs, l'association verse pour le compte de la Ville des primes à l'occasion des départs en retraite ou des remises de médailles aux agents.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le versement d'une avance forfaitaire de la subvention annuelle.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances- Ressources Humaines –Intercommunalité et Économie en date du 3 novembre 2020 ;

.../...

VU la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

DÉCIDE d'octroyer à l'Amicale du Personnel une avance de 470€ sur la subvention annuelle de 2021.

Le versement interviendra en janvier 2021.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 14 décembre 2020,
Le Maire,

